

## Compte-rendu de la commission extra municipale de sécurité du 14 Mai 2018

Étaient présents : Jean-Paul BÉNI AICHE, Jacques BARNAUD, Robert BOMBRUN, Éric CHARRE, Maurice GÉLINOTTE, Jacques MAQUART, Jean-Claude SARLES.

Excusés : Jean-Michel CASTAGNÉ, Marie MONTMAGNON, Thierry ROCHAT, Florian JEUNOT.

*Une séance dédiée à l'actualisation relative aux actions engagées : situations, informations et débats.*

\* **Premier bilan de l'opération « radar pédagogique »** conduite en mars 2018, sur l'avenue de Provence :

Selon les résultats que nous a transmis le pôle sécurité routière de la préfecture de la Drôme, il apparaît que **85 % des automobilistes roulent en dessous de 52 km/h**. Globalement, la vitesse limite autorisée est donc respectée. *L'impact incitatif à une bonne maîtrise des vitesses sur cette voie de transit principal, dans St Marcel, s'avère donc efficace.* En effet et par ailleurs, des observations directes ont permis de constater un net ralentissement des véhicules à l'approche du radar.

Cependant, quelques usagers effectuent de grands excès de vitesse. Certains ont dépassé plus de 100 km/h devant le radar, excès constatés généralement de nuit, les vendredis et samedis, quelques-uns en début d'après-midi.

Au regard de ces résultats, la commission plaiderait volontiers pour une installation pérenne de ce mode d'intervention (proposition et pose de radars pédagogiques par la commune) qui privilégie l'axe pédagogique et l'appel permanent à la vigilance...Coût estimé par des membres de notre commission professionnellement investis dans les travaux routiers : 1800 € (?).

Un débat s'est instauré sur les principes d'équilibre entre pédagogie et répression/dissuasion...

\* **Environnement MJC :**

Le plan des aménagements prévus autour de la MJC est paru dans le dernier « point com. » accompagné des précisions apportées par Jean-Marie ROYANNEZ. Nous y avons apporté notre aval au cours de réunions précédentes.

Cependant, une remarque et une demande complémentaires viennent s'y ajouter pour finaliser pleinement ce projet : **un aménagement « consolidé » du tracé dédié au cheminement des personnes à mobilité réduite, partant du parking arrière de la MJC (pente douce) jusqu'aux bâtiments et espaces verts du site.**

\* **Carrefour Provence/petits Eynards :**

Pour assurer le meilleur transit possible et la sécurité des piétons au niveau de ce passage traversant nous souhaiterions que **les tracés peinture soient désormais réalisés dans les meilleurs délais possibles : cheminements piétons le long des barrières (2 d'entre elles ont été enlevées), pictogrammes et bandes podotactiles associés (attention à ne pas oublier l'accessibilité des piétons venant de la rue de l'église au niveau du débit de tabac et qui rencontrent l'obstacle des bacs à fleurs sur leur passage)** : Tout délai consenti recrée les mauvaises habitudes et l'empiétement de l'espace clientèle au détriment des piétons.

Nous avons estimé que la sécurité des piétons procédait d'une amélioration de la lisibilité de leur trajet de déplacements d'une part et consécutivement d'autre part à une visibilité plus ouverte pour les autres usagers sur ce carrefour. À ce titre, et dans la perspectives des opérations peintures à venir, nous rappelons l'utilité de **restaurer les dents de requins** délimitant le passage traversant.

Dans le cadre de ces remises en état et aménagements, nous souhaiterions également que la **sortie des résidences, rue de l'église**, situées derrière le restaurant, soit également **repeinte** (tracé croisé au niveau du bateau de débouché de l'impasse). Les résidents se sont plaints de stationnements et arrêts perturbants sur leur accès qui doit rester libre !

Dans l'environnement du carrefour et concernant le **parking situé derrière la pizzeria**, quelques améliorations pourraient également être apportées pour en clarifier accès et sorties . *Rue des petits Eynards, au niveau de la voie de sortie des véhicules, le panneau matérialisant le sens interdit est de petite taille, peu visible : un panneau de taille normalisée, plus grand, serait souhaitable, de même que la reprise des tracés au sol.*

**\* Rue des Genévriers et hameau de Thodore :**

*Pour information de la commission : un compte rendu résumé des saisines de riverains et des observations consécutives que nous avons transmises pour avis à la commune.*

En substance : la « récupération » du trottoir au bénéfice des voitures sur la première tranche de la **rue des Genévriers** est à exclure. La sécurité des piétons ne saurait être ignorée au bénéfice du stationnement . Des aménagements conséquents ont d'ailleurs été précédemment consentis à ce titre par la municipalité.

Quant au **hameau de Thodore**, des aménagements importants ont déjà été précédemment réalisés pour une régulation optimale du transit et de la vitesse. L'installation d'un coussin berlinois supplémentaire n'apporterait aucune amélioration sensible et ne peut réglementairement trouver sa place à l'entrée du village, à l'aplomb de la maison du résident demandeur . Les panneaux de signalisation qui avaient été déposés (acte de malveillance) ont été repositionnés.

*Les Demandeurs ont été avertis officiellement des avis et dispositions prises par la municipalité.*

**\* Rue des grandes terres :**

Suite à la demande de résidents des lotissements situés à l'entrée de St Marcel (voisinage de la Chapelle de Surel), la commission extra municipale de sécurité avait fait diverses propositions pour répondre aux préoccupations exprimées.

La réponse avait été mise en attente, compte tenu de la perspective de la création d'un autre lotissement en aval de l'entrée actuelle de l'agglomération. Ce projet ayant été écarté, aucun obstacle ne s'oppose plus désormais à la *prise en compte de la requête initiale des riverains et des avis exprimés par notre commission.*

**\* Candidature au « label ville/village prudent », initialisé par l'association Prévention routière.**

**Ce label a pour objectif de valoriser les collectivités** qui se sont engagés de manière significative dans la lutte contre l'insécurité routière. C'est une opération nationale qui tend à reconnaître les initiatives volontaristes des communes candidates à ce label et à les accompagner, à prolonger collectivement cet engagement... **Identification, reconnaissance et engagement, donc, tout à la fois.**

Notre Commission s'est faite intermédiaire de ce projet auprès de Dominique QUET, maire de notre commune qui, avec ses adjoints, a donné son aval et nous les remercions.

Le processus est donc en cours et au terme d'un **prochain audit** conduit d'ici à fin Août, par l'association « Prévention routière », sur les bases de différents critères, nous connaissons les suites

données à notre candidature .

Acte de reconnaissance si nous sommes retenus pour toutes les réalisations entreprises par notre commune en terme de sécurité routière (commission extra municipale associée), mais aussi invitation à persévérer, en communication étroite avec la population : 2 aspects moteurs qui nous incitent à aller de l'avant . La sécurité est une entreprise collective permanente.

Potentiellement : Palmarès et remise de Label en Novembre 2018.

\* *Sujets divers* :

- *Stationnements perturbants* pour les riverains **rue Marcel Pagnol**, au niveau de l'immeuble situé à l'intersection de cette rue avec la rue de la liberté : Les véhicules stationnés sur les espaces délimitées au bas de l'immeuble (stationnements privatifs matérialisés) sont gênés voire empêchés dans leur accès et manœuvres de sortie par d'autres véhicules stationnant sur l'autre côté en vis à vis . Nous proposons la mise en place d'un **panneau d'interdiction de stationner**.

- Encore des problèmes de débroussaillage que nous aborderons avec les services communaux (chemin des lapins...entre autres).

- « Les emplois » : interventions sur des **nids de poules** ou autres défauts sur la chaussée : **Rue du Rhône**, « hameau foyer de Surel », au niveau de la sortie des chicanes, avant l'intersection avec la rue du Plateau, la chaussée est passablement abîmée (transit des cars scolaires?) ; un nid de poule s'est formé entraînant une certaine dangerosité de passage.

L'entretien et la maintenance des infrastructures sécurité restant l'un des enjeux dans notre commune (reprises régulières des peintures au sol, notamment...et coût induit (?)).